

ENQUETE SUR LA FAMILLE ET LES JEUNES

A DAKAR - 2001

QUESTIONNAIRE BIOGRAPHIQUE

MANUEL DES ENQUÊTEURS

DAKAR – MAI 2001

OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

L'objectif principal de ce questionnaire est de déterminer les conséquences de la crise sur la dynamique familiale (en particulier la dynamique matrimoniale) et sur le passage plus tardif à l'âge adulte (on travaille plus tard, on se marie plus tard, on a un logement autonome plus tard). Les informations et les datations les plus précises possibles sont nécessaires en particulier entre la fin des études, l'apprentissage et le début de la vie active. Une attention particulière sera également apportée à l'activité des femmes (ne pas se contenter du statut de ménagère). L'éventuelle autonomisation résidentielle est également importante à saisir. Enfin la vie matrimoniale doit-être saisie avec précision.

Pour répondre à cet objectif, on retient différentes composantes : accès au logement (module 2), accès à l'emploi et scolarité (module 3), constitution du ménage et dynamique démographique (nuptialité au module 4) et devenir des enfants (module 5). Ce type de questionnaire permet de comprendre les interactions entre situation familiale, itinéraire résidentiel et itinéraire professionnel. A l'issue du terrain, l'exploitation informatique permettra de connaître à chaque instant du temps, l'activité, le lieu de résidence, son statut matrimonial et le nombre d'enfants de la personne.

QUELQUES ASPECTS SPECIFIQUES DE L'ENQUÊTE

LA FICHE AGEVEN

Cette fiche sert à classer dans le temps les différents événements vécus par la personne enquêtée. Il s'agit des événements de la vie familiale, de la vie migratoire et de la vie professionnelle. Chacun de ces événements est reporté dans une des trois colonnes de la fiche AGEVEN:

Outre les colonnes relatives au calendrier historique, aux années et durées correspondantes, trois grandes colonnes sont distinguées :

- * la colonne intitulée "**FAMILLES**";
- * la colonne intitulée "**RESIDENCES**";
- * la colonne intitulée "**ACTIVITES**".

La première colonne - (FAMILLES) : Elle concerne les principaux événements démographiques (dates de naissance de l'enquêté et de ses enfants), et matrimoniaux (mariages successifs, divorces et veuves). Chaque événement repéré dans une année calendaire et dans la colonne, doit être suivi de son numéro d'ordre, du prénom de l'enfant ou du conjoint, et éventuellement du mois précis. Une croix est portée sur l'axe des années/âge repérant cet événement par rapport au calendrier figurant sur la fiche.

Nous adoptons ci-dessous une convention pour représenter chacun des événements démographiques enregistrés au cours de la vie de l'enquêté.

Pour les divorces/séparations (**D**) et les veuves (**V**), le numéro d'ordre doit être le même que celui du mariage ou de l'union (**U**) correspondant.

Pour les naissances vivantes (N) on mentionne simplement le numéro d'ordre de l'enfant.

Pour les divorces et les veuvages, le numéro d'ordre doit être le même que celui du mariage correspondant.

EXEMPLE:

N Adama, naissance de l'enquêté	en septembre 1940
M1 avec Oumou	en mars 1965
N1 Khady	en février 1967
N2 Ndeye	en octobre 1969
M2 avec Mariam	en juin 1970
N3 Demba	en novembre 1972
D2 (Mariam)	en février 1975
V1 (Oumou)	en mars 1982
M3 Aminata	en mai 1985
N4 Amadou	en février 1987
N5 Bintou	en octobre 1990
M4 Rokhaya	en juin 1993
N6 Abdoul Aziz	en novembre 1996

La **deuxième colonne - (RÉSIDENCES)** concerne les différents logements. Sont pris en considération tous les changements de logement en indiquant soit la localité hors de Dakar, soit le quartier de Dakar où l'enquêté a habité. Cette deuxième colonne vous permet de repérer en particulier la date de la première arrivée à Dakar. La première période concerne celle qui démarre à partir de la naissance: il ne s'agit pas toujours du lieu exact de naissance, mais du lieu de la première résidence après la naissance (en général la maison des parents). Seules les périodes de résidence de plus de 6 mois sont prises en considération.

Fatick	de la naissance à 1950
Touba	de 1950 à 1963
HLM III	de 1963 à 1967
Guédiawaye	de 1967 à 1978
Thiès	de 1978 à 1982
Médina Gounass	de 1982 à 1991
Yeubeul	depuis 1991

La **troisième colonne - (ACTIVITES)** sert à relever tous les changements de cycle scolaire, d'activité, ainsi que les périodes de chômage ou d'inactivité.

Pour établir la chronologie, vous ne tiendrez compte, que de l'activité principale en cas de plusieurs activités au cours de la même période.

Remarque : Les changements de cycle scolaire : primaire, secondaire général, secondaire technique, supérieur. Ces statuts ne peuvent être concomitants : on ne peut pas étudier à la fois dans le Secondaire et le Supérieur ou dans le Primaire et le Secondaire. On

distinguera le cycle supérieur (Toujours une période spécifique) des autres cycles d'enseignement.

Exemple:

Élève à l'école coranique de 1948 à 1955
Apprenti mécanicien de 1955 à 1963
Mécanicien de 1963 à 1970
Chauffeur de 1970 à 1978
Chômage de 1978 à 1983
Mécanicien chez Renault de 1983 à 1994
Mécanicien à son compte depuis 1994

Ce tableau vous permet d'enregistrer aussi bien des renseignements donnés avec une date précise, que des événements dont on peut simplement donner l'âge ou la durée (tel enfant, Demba, a aujourd'hui 28 ans ; je me suis mariée pour la première fois il y a 35 ans; j'ai vécu 4 ans aux HLM-III; j'ai travaillé 7 ans comme mécanicien quand je suis arrivé aux HLM-III).

La fiche AGEVEN doit être utilisée de façon interactive, c'est-à-dire qu'au fur et à mesure que vous portez les événements déclarés par l'enquêté, vous devrez en vérifier la cohérence et demander des explications à l'enquêté. C'est pourquoi la fiche AGEVEN doit être remplie au crayon papier afin de pouvoir gommer facilement les déclarations erronées. En effet, cette fiche vous permet de vérifier et de corriger éventuellement l'ordre des événements :

EXEMPLE: L'enquêté dit avoir déménagé en 1982 à Médina Gounass. Était-ce bien avant son mariage avec Aminata (qui a eu lieu en 1985) ? Si c'était en effet avant, alors la déclaration des dates est cohérente. Par contre, si c'était après, alors les datations sont fausses, ou au moins une des deux est erronée. Vérifiez alors avec l'enquêté afin de tomber d'accord sur une bonne datation.

Cette fiche n'a d'utilité que si vous portez dessus un regard critique et que vous cherchez à la compléter au maximum en vous assurant de la fiabilité et de la cohérence des réponses portées. Cela n'est possible qu'en instituant un dialogue confiant avec la personne enquêtée. Vous pourrez utiliser le calendrier historique dans la discussion pour vous aider à dater plus précisément certains événements sur l'AGEVEN.

En résumé, cette fiche AGEVEN est un outil de travail qui doit vous permettre :

- 1) de repérer les événements dans le temps, les uns par rapport aux autres,
- 2) d'aider l'enquêté à situer temporellement des événements dont il a oublié la date,
- 3) de vous assurer de l'exhaustivité des événements démographiques et matrimoniaux vécus par l'enquêté,
- 4) de repérer les changements de résidence et d'activité,
- 5) de vérifier la cohérence des événements entre eux.

Année	Dur	ÉVÈNEMENTS FAMILIAUX	RÉSIDENCES	ACTIVITÉ / SCOLARITÉ	Cal. Historique
2001	0				
2000	1				
1999	2				Élection Wade
1998	3				
1997	4		Yeumbeul	Mecanicien à son compte	De Abdoul Az SY
1996	5	N6 Aziz			
1995	6				
1994	7				Dévaluation
1993	8	M4 Robbiabou			
1992	9				
1991	10				Coupe Afrique Dak Guerre du Golfe
1990	11	N5 Boubou		Mecanicien (Renault)	De Khadre Mbacké
1989	12				Evt Mauritanie
1988	13		Medina Goumass		Election A. Diouf
1987	14	N4 Amadou			Grève policiers
1986	15				De C. A. Diop
1985	16	M3 Aminata			
1984	17				
1983	18				
1982	19	N1 Oumou			
1981	20			Echange	A. Diouf Président
1980	21		Wahio		
1979	22				
1978	23				De S. C. Mbacké
1977	24				
1976	25				
1975	26	D2 Haroum			
1974	27				
1973	28		Guediawaye		Liberation M. Dia
1972	29	N3 Demba			
1971	30				
1970	31	M2 Mariam			A. Diouf 1 ^{er} Ministr
1969	32	N2 Ndeye			
1968	33				
1967	34	N1 Khady			De Lamine Gueye
1966	35				Assas. Demba Diop
1965	36	M1 Oumou	MHLH III	Mecanicien à son compte	
1964	37				
1963	38				
1962	39				
1961	40			Apprenti Mecanicien	Arrestation M. Dia Senghor Président
1960	41				Fin Fédérat Mali
1959	42				Création Fédé Mali
1958	43				Proclam Républiqu
1957	44		Touba		Abdoul A. Sy, khal
1956	45				
1955	46				
1954	47				
1953	48				
1952	49				
1951	50				
1950	51			École Coranique	Vict Senghor législat
1949	52				De S Moustaha Fall
1948	53				
1947	54		Diakhal		Fondation BDS
1946	55				1 ^{er} grève Cheminot
1945	56				
1944	57				
1943	58				Mutinerie Thiaroye
1942	59	XN Adoma			

comme l'hivernage (voir tableau page précédente). Si aucune date précise n'a pu être estimée, codez 66 dans les cases "M M" pour les deux événements, et précisez l'année en "A A".

3 - l'enquêté ne se souvient pas des mois, mais il sait que l'un des événements s'est passé avant l'autre (à plus d'un mois d'intervalle): proposer une date ou une période comme l'hivernage (voir tableau page précédente), pour l'un des événements. Si vous réussissez à dater approximativement un des événements, faite en sorte de situer l'autre événement par rapport au premier, comme dans le cas 4 ci-dessous. Si aucune date n'a pu être estimée, codez 33 pour le premier et 88 pour le second dans les cases "M M", et précisez seulement l'année.

4 - l'enquêté vous donne l'une des dates seulement au mois près (soit qu'il s'en souvient spontanément, soit que vous l'avez aidé en lui posant des questions). Deux cas se présentent:

. l'autre événement à dater est postérieur au premier événement daté: codez une date entre le premier événement et la fin de l'année.

. l'autre événement à dater est antérieure au premier événement daté: codez une date entre le début de l'année et le premier événement.

5 - l'enquêté ne se souvient ni des mois, ni de l'ordre des événements: si malgré vos propositions de dates, vous n'obtenez aucune réponse sûre, codifiez 99 dans les cases "MM" pour les deux événements. Ce cas-là doit arriver très rarement, car les enquêtés réussissent toujours à situer un événement par rapport à l'autre, dans leur ordre chronologique.

Si d'après la fiche AGEVEN, trois événements ont eu lieu la même année, procédez par déduction comme ci-dessus. Dans le cas où vous connaissez la succession des événements, mais pas leur date exacte, codez 33 pour le premier, 66 pour le second, et 88 pour le troisième. L'essentiel n'est pas de donner les mois exacts, mais de restituer la chronologie des événements dans l'année.

L'ACTIVITÉ

A plusieurs reprises au cours du questionnaire, nous vous demanderons de noter l'activité de l'enquêté ou d'une tierce personne. Comme vous l'avez constaté au cours de l'enquête sur les ménages, l'activité est un aspect important de la vie des individus que nous voudrions approfondir lors de l'enquête biographique.

Nous voulons obtenir des renseignements précis concernant ces activités. C'est pourquoi nous avons préféré reporter la tâche de la codification à une phase ultérieure de l'enquête. Vous n'aurez donc pas à codifier la profession. Cependant, c'est à partir des renseignements que vous porterez sur le questionnaire que nous pourrons effectuer cette codification a posteriori. Il est donc particulièrement important d'indiquer la profession le plus précisément possible. N'hésitez pas à noter tous les renseignements qui permettront de mieux définir la profession au besoin en utilisant l'espace qui vous est réservée à la fin du questionnaire. Il est important de communiquer à un chercheur tous les problèmes que vous avez pour définir une profession.

LE TIRAGE DES INDIVIDUS

L'enquête ménage comprend 4115 personnes qui ont fait l'objet d'une triple stratification : par sexe, par groupe d'âges et par type de quartiers. Dans chaque strate 50 personnes sont tirées au sort. Pour chaque paire d'îlots (39 en tout), une fiche a été remise à l'équipe avec l'identifiant de

l'individu tiré et celui de son éventuel remplaçant. Tous les individus n'ont pas un remplaçant (ceux appartenant à des groupes d'âges élevés).

Attention : Parfois deux individus ont le même remplaçant, dans ce cas, si le remplaçant a déjà servi, il faut à tout prix enquêter l'individu tiré.

LES DIFFÉRENTES PARTIES DU QUESTIONNAIRE BIOGRAPHIQUE

Outre la page de garde, le questionnaire comprend les six (6) modules suivants :

- . le **Module 1**, n'est pas biographique, il traite des caractéristiques socio-démographiques de l'individu ;
- . le **Module 2** traite des différents logements occupés par l'enquêté au cours de sa vie (depuis sa naissance jusqu'au jour de l'enquête) ;
- . le **Module 3** retrace la carrière scolaire et professionnelle de l'enquêté ;
- . le **Module 4** concerne la vie matrimoniale de l'enquêté ;
- . le **Module 5** prend en considération le devenir de tous les enfants nés-vivants.
- . le **Module 6** n'est pas biographique, il porte sur la pratique de la contraception et ne concerne que les femmes de 15 à 49 ans

MODULE 1: CARACTERISTIQUES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES

Peu de questions sont posées dans ce *module 1*. Quelques caractéristiques fixes de l'individu telle sa date de naissance (variables **101-102**), son sexe (question 103), sa nationalité actuelle (104) son ethnie (105) et sa religion (106) sont demandées. Certaines questions concernent son origine sociale, à travers des informations relatives à son père et sa mère. On demande le niveau d'instruction atteint par les parents ainsi que leur activité respective quand l'enquêté avait 15 ans afin de connaître la catégorie sociale des parents au moment de l'adolescence de l'enquêté. Si les parents sont décédés avant que l'enquêté n'atteigne cet âge (15 ans), alors il faut demander la dernière profession exercée par les parents. De même si le père était déjà retraité lorsque la personne a atteint l'âge de 15 ans, il faudra indiquer la dernière profession exercée par le père.

Les questions **101 à 106** concernent l'enquêté lui-même, les questions **107, 108 et 109** concernent l'éventuel décès de l'un des parents ou leur divorce ; et les questions **110 à 113** concernent les parents de l'enquêté. Quant aux questions **114 à 120**, elles permettent de renseigner sur l'enquêteur et la date d'enquête et d'autre part, de récapituler le nombre de colonnes remplies au niveau de chaque module du questionnaire.

Q101 et Q102: Date de naissance

Voir la fiche AGEVEN et inscrire le mois et l'année de naissance de l'enquêté dans les cases prévues. Si le mois est inconnu, inscrire 99 dans les deux cases réservées à cet effet et inscrire l'année dans les deux cases correspondantes à l'année de naissance de l'enquêté; année que vous avez déjà enregistrée sur la fiche AGEVEN. Dans tous les cas l'année de naissance doit être

connue par tous les moyens (en utilisant les différentes méthodes dont nous parlerons plus loin dans ce document).

Q 103: Sexe

Encercler 1 si l'enquêté est un homme et 2 si c'est une femme.

Q104 : Nationalité

Il s'agit d'enregistrer la nationalité de l'enquêté(e), et encercler la réponse correspondante. Pour les enquêtés ayant déclaré être d'une autre nationalité encercler **08**.

Q105 Ethnie:

Notez la réponse spontanée de l'enquêté. Cette question concerne aussi les étrangers frontaliers. Wolof(1); Lebou(2); Toucouleur(3); Peul(4); Mandingue (5); Sereer(6); Diola(7); Autres ethnies (8).

Q 106 Religion:

Il s'agit des religions et confréries suivantes:

Tidiane (1); Mouride (2); Khadria (3); Layenne (4); Autre musulman (5); Chrétien (6) catholique ou protestant; Animiste (7)

Q 107 et 108 : Décès des parents:

Au besoin, aidez-vous de la fiche AGEVEN pour situer l'année de décès et en déduire l'âge de l'enquêté au moment du décès. Après avoir essayé d'obtenir le plus de précision possible, notez la réponse, en la datant même de façon approximative.

Q 109: Divorce des parents

Au besoin, aidez-vous de la fiche AGEVEN pour situer l'année de divorce des parents et en déduire l'âge de l'enquêté au moment de cet événement. Après avoir essayé d'obtenir le plus de précision possible, notez la réponse, même approximative.

Les questions 110 à 113 concernent les parents de l'enquêté(e)

Q110 : Niveau d'instruction du père

Demander à l'enquêté de donner le niveau d'instruction atteint par son père et l'enregistrer en encerclant le code correspondant à sa réponse.

Secondaire 1 : de 6ème en 3ème (y compris CAP)

Secondaire 2 : de la classe de seconde à la terminale (y compris BEP).

Si le père n'a pas été à l'école, mais a suivi des cours d'alphabétisation, entourer 1.

S'il a fréquenté seulement l'école coranique, encercler le code correspondant 2.

.

Q111 : Profession principale du père

Demander à l'enquêté de donner la profession de son père lorsque l'enquêté avait 15 ans. Si le père est décédé avant que l'enquêté n'atteigne cet âge (15 ans), alors il faut demander la dernière

profession exercée par le père, c'est-à-dire la profession de son père avant son décès. Noter en clair la réponse de l'enquêté.

Q112 : Niveau d'instruction de la mère

Tout comme pour le père de l'enquêté, demander à l'enquêté de donner le niveau d'instruction qu'a atteint sa mère et enregistrez-le en encerclant le code correspondant à sa réponse.

Secondaire 1 : de 6ème en 3ème (y compris CAP)

Secondaire 2 : de la 2nde en Terminale (y compris BEP).

Si la mère a fréquenté seulement coranique, encerclez le code correspondant.

Q113: Profession principale de la mère

Demander à l'enquêté de donner la profession de sa mère lorsque l'enquêté avait 15 ans. Si la mère est décédée avant que l'enquêté n'atteigne cet âge (15 ans), alors il faut demander la dernière profession exercée par la mère, c'est-à-dire la profession de sa mère avant son décès. Écrire en clair la réponse de l'enquêté.

Les questions 114 à 116 concernent l'enquêteur lui-même

Remplir cette partie du questionnaire à la fin de l'entretien.

Q 114 : Indiquer votre numéro d'enquêteur

Q 115-116 Il s'agit de la date de l'enquête

Q117 Q118 Q119et Q120:

Compter le nombre de colonnes remplies dans chacun des quatre (4) modules biographiques (modules 2,3,4 et 5) et notez-le dans les cases prévues. Faire attention pour ne pas oublier d'enregistrer le nombre de ces colonnes. C'est très important pour la saisie des données.

MODULE 2 : HISTORIQUE DES LOGEMENTS

Le module 2 concerne les différents logements. Ce module se focalise en particulier sur l'évolution du statut d'occupation. **Il est important de noter que chaque colonne correspond à un nouveau logement.**

Si vous enregistrez plus de 6 lieux de résidence hors de Dakar et Pikine, vous devrez rajouter au questionnaire une feuille portant le module 2, et numérotez de façon continue à la suite (7, 8, etc).

Vous devez toujours remplir une nouvelle colonne de ce module pour chaque changement de logements à Dakar, ainsi que pour chaque changement de statut (passage du statut d'hébergé à

celui de propriétaire d'un même logement, en cas d'héritage par exemple). Dans ce module 2 on tiendra compte également des changements de statut d'occupation (Q205).

Q201 : Numéro de la période

Passez en revue toutes les résidences hors de Dakar et à Dakar depuis la naissance de l'enquêté, même s'il a fait des allés et venues entre l'agglomération dakaroise et le reste du pays. Voir l'AGEVEN et enregistrez le numéro de la période. C'est un numéro qui doit correspondre à l'une des résidences de l'enquêté.

Q202 et Q203 : Date d'installation (ou date de changement de statut) dans le logement

Se référer à l'AGEVEN pour inscrire la date d'installation dans le logement.

Exemple: Mansour est né en 1960 à Fatick, où il est resté 8 ans. En 1968, il suit ses parents à Mbour. A 14 ans, il part, en septembre, chez un oncle à Pikine. Au bout de 4 ans d'apprentissage, il obtient un travail à Fatick en juin 1978. Au début 1991, l'entreprise l'a licencié et il est retourné à Pikine dès le début de l'année.

Pour cet exemple vous deviez remplir les premières questions du module comme suit:

Questions	R 01	R 02	R 03	R 04	R 05
201 Numéro de la période (voir AGEVEN)	_0_ _1_	_0_ _2_	_0_ _3_	_0_ _4_	_0_ _5_
202-203 A quelle date vous êtes-vous installé (ou à quelle date avez-vous changé de statut d'occupation) dans ce logement ?	_9_ _9_ _6_ _0_ Mois Année	_9_ _9_ _6_ _8_ Mois Année	_0_ _9_ _7_ _4_ Mois Année	_0_ _6_ _7_ _8_ Mois Année	_0_ _1_ _9_ _1_ Mois Année

Q204 : Milieu où se situait le logement

Se référer à l'AGEVEN pour enregistrer le milieu où se situait le logement. Pour l'intérieur du Sénégal ou à l'étranger (hors du Sénégal), il faut préciser si c'était en milieu rural ou en milieu urbain.

Q205 : Statut d'occupation dans le logement au début de la période

On veut savoir ici si l'enquêté était propriétaire du logement ou bien locataire ou hébergé dans le logement qu'il habitait en début de la période de résidence.

Pour les hommes : codez son propre statut de résidence.

propriétaire (1) locataire (2), maison familiale (3) hébergé (4),

Par maison familiale on entend, maison en priorité indivis que se partage plusieurs frères et sœurs, sans que l'un soit le propriétaire unique.

Pour les femmes :

- Codez son propre statut de résidence si son logement n'est pas pris en charge par son mari (ou si elle n'est pas mariée) ;

- Codez le statut de résidence de son mari, si c'est ce dernier qui prend en charge le logement, même s'il n'habite pas avec l'enquêtée.

Exemple 1 : le couple est hébergé par le frère du mari, codez *hébergé (4)*.

Exemple 2 : la femme est mariée et vit avec la famille de son mari, qui lui n'est pas là. Il ne verse pas de loyer à ses parents. Codez *hébergé* (4).

Exemple 3 : la femme est mariée et vit avec ses enfants et sa sœur dans un logement dont son mari paye le loyer: codez *locataire* (2).

Q206 : Par qui étiez-vous hébergé ?

Par cette question qui s'adresse aux personnes ayant répondu "Hébergé" (4) à la Q205, on voudrait savoir la personne qui a hébergé l'enquêté durant de période de résidence. Encercler le code correspondant à la déclaration fournie.

Ici la modalité "Autres parents" comprend : tantes, oncles, cousins, cousines, neveux, nièces, etc. Tierce personne concerne une personne avec qui l'on n'est pas apparenté

MODULE 3 : ÉTUDE, APPRENTISSAGE ET VIE ACTIVE

Le module 3 concerne l'éducation et l'emploi de l'enquêté. Il s'agit de prendre en continuité la vie « active » de la personne depuis l'âge de 6 ans. Le début d'une période marque la fin de la période précédente. Même les périodes de maladie doivent être prises en considération. (NB : On ne prend en considération que les périodes de plus de 6 mois) Il faut distinguer chaque période d'étude, de chômage, d'inactivité ou d'activité. Chaque changement d'entreprise ou d'activité nécessite une nouvelle colonne, en particulier s'il y a un changement de statut d'activité ou notable de qualification. Le module a essayé de tenir compte des périodes de stage (non rémunéré) qui tendent à se multiplier après les études, surtout dans les situations actuelles que traversent nos pays.

Nous avons pensé aux cas des études supérieures poursuivies tout en ayant parfois une activité salariée à plein temps. La distinction a également été faite pour les périodes d'études supérieures, car il est fort probable que les réponses concernant la prise en charge soient différentes pour les études secondaires et le supérieur (exemple la modalité 4 en 307).

Q301 : Numéro de la période

Voir AGEVEN et enregistrer le numéro de la période.

Q302 et 303 : Date de début de l'activité

Se référer à l'AGEVEN pour inscrire la date de début de l'activité.

Q304 : Caractéristique de la période

Se référer à l'AGEVEN pour enregistrer le statut de la personne durant la période. En particulier faites bien attention aux "sauts" concernant les élèves et les actifs.

Q305 : Niveau scolaire atteint à la fin de cette période

Les questions 305 et 306 ne concernent que les enquêtés ayant répondu qu'ils étaient aux « Études » à la Q304. Poser la question pour avoir le niveau scolaire qu'il a atteint à la fin de cette période.

Q 306 :

Préciser la nature de la formation suivie : par exemple comptabilité, coiffure, etc pour un enseignement professionnel ; sociologie, microbiologie, etc. pour un enseignement supérieur. Ne pas confondre enseignement professionnel et stage. Également ne pas confondre enseignement supérieur et formation professionnelle; par exemple élève professeur. Il est dans une formation supérieure (à l'ENS). Un étudiant en BTS prépare par contre un diplôme professionnel.

Q307 : Prise en charge de l'enquête durant la période.

Cette question s'adresse seulement aux inactifs.

Il s'agit ici d'enregistrer, en encerclant le code correspondant, la **principale façon** dont l'enquêté était pris en charge durant la période d'inactivité. Après l'enregistrement de la réponse de l'enquêté, passer à la colonne suivante.

Q308 : Activité principale ou métier appris durant la période

Cette question concerne uniquement les personnes occupées, les stagiaires, les apprentis et les aides familiaux (code 8 en Q304). Écrire en clair la réponse de l'enquêté sur la ligne prévue. Donner la profession le plus précisément possible.

Exemple : secrétaire médicale ; vendeur ambulant de friperie ; adjudant (et non pas militaire) ;

Q309 : Statut d'activité

S'ils sont salariés (1), stagiaire (2), apprentis (3) ou aide familial (4), encercler le code correspondant puis passer à Q310 et Q311.

S'ils sont patrons ou indépendants, encercler 5 (code correspondant) puis passer à Q312 et Q313.

Q310 Rémunération:

L'individu reçoit-il une rémunération, oui ou non , peu importe la périodicité ou la forme de cette rémunération.

Q311 : Bulletin de paie

Ici, on voudrait savoir si l'enquêté avait un bulletin de paie pour percevoir son salaire. encercler 1 pour "Oui" et 0 pour "Non"

Un bulletin de paie est un papier contenant toutes les informations nécessaires sur le salaire que l'employeur donne à la fin de chaque mois (ou parfois de chaque quinzaine) à l'employé. Ce bulletin atteste que l'employé a été effectivement payé. Il est toujours individuel.

Allez ensuite à la question 314.

Q 312 : Nombre de personnes qui travaillaient pour vous au début et en fin de période

Si l'enquêté est patron ou indépendant, demandez-lui le nombre de personnes qui travaillaient avec lui en fin de période (Q312). Inscrire le nombre dans les cases prévues à cet effet. Si plus de 90 personnes, considérer 90 et inscrire ce nombre dans les deux cases.

Q313 : Type de comptabilité écrite

Il s'agit de connaître le type de comptabilité que tenait l'enquêté au cours de la période. Encercler 1 pour « Personnelle », 2 pour « Plan comptable » et 3 pour « Pas de comptabilité ».

La comptabilité personnelle se fait souvent dans un cahier tenu par la personne où sont enregistrées les entrées et les sorties, de même que les montants correspondants.

Plan comptable, fait référence à la comptabilité tenue pour la vérification des comptes par l'administration fiscale.

Allez ensuite à la question 314.

Q314 : Secteur institutionnel

Il s'agit de demander à l'enquêté le secteur institutionnel auquel appartenait l'entreprise dans laquelle il travaillait. Encercler le code correspondant à la déclaration de l'enquêté. Cette question ne concerne que les personnes occupées.

QUELQUES NOTES SUPPLEMENTAIRES SUR CE MODULE

Pour les études, si l'enquêté fait le cursus primaire et secondaire d'un seul trait c'est-à-dire sans interruption jusqu'à un certain niveau, considérer une seule colonne. S'il y a eu interruption, considérer comme deux périodes d'étude, entrecoupée par une autre période dont il faudra préciser la nature.

MODULE 4 : VIE MATRIMONIALE

Le module 4 retrace la vie matrimoniale de l'enquêté(e). Dans ce module, sont prises en considération toutes les unions avec ou sans cohabitation. On peut commencer une union sans forcément cohabiter; donc la date de début de l'union et celle de début de la cohabitation peuvent différer. Chaque colonne correspond à une union. En cas de polygamie, un même homme peut connaître des périodes de cohabitation avec des femmes différentes aux mêmes dates. Si la personne n'est pas mariée, sautez le module 4. Indiquez à la question 0 colonne à la question 119.

Prénom de l'époux ou de l'épouse:

Vous devez avoir noté ce prénom sur la fiche AGEVEN. Il est très important de recopier ce prénom pour vous éviter des confusions par la suite en remplissant le module sur les enfants de l'enquêté. C'est aussi utile pour favoriser le dialogue avec l'enquêté.

Q401: Rang de l'union

Se référer à la fiche AGEVEN. La numérotation des unions est continue de 1 à n

Q402 et 403 : Date de début de l'union

Comme pour Q401, se référer à la fiche AGEVEN pour inscrire le mois et l'année auxquels l'enquêté(e) a commencé l'union avec ce conjoint. On prend la date du mariage religieux comme date du début de l'union.

Q 404 Le choix du conjoint

Le conjoint peut être choisi d'une manière active c'est à dire par l'homme ou la femme Mais aussi il peut arriver que les parents choisissent un conjoint à leurs enfants comme cela se faisait jadis, dans ce cas il faudra chercher dans quel lignage se situe celui qui a opéré le choix il peut s'agir du père du marié ou de sa mère ou une tierce personne apparenté du côté de la mère ou du côté du père. Dans d'autres cas, le conjoint peut aussi être la sœur ou le frère ou défunt conjoint précédent et dans ce cas il s'agit du lévirat ou du sororat selon qu'on enquête un homme ou une femme.

Q 405 Le consentement au mariage

Le consentement au mariage peut-être requis ou non, surtout lorsque le choix du conjoint n'est pas actif c'est à dire non opéré par le marié lui-même ; comme il peut s'agir d'un homme qui a courtisé et demandé la main de la femme. Dans ce cas c'est « mon conjoint » ou « moi-même » lorsque c'est l'homme qui parle.

Q 406 Le lieu de connaissance du conjoint

Les conjoints peuvent s'être rencontrés au collège ou dans le quartier où ils ont grandi, quoi qu'il en soit, ils ont forcément un lieu de rencontre et c'est le but de cette question.

Q 407 l'existence de médiation lors de la rencontre des conjoints

Il est possible que des conjoints se soient rencontrés eux même (dans ce cas il n'y a pas de médiation), comme également ils peuvent être présentés par une tierce personne : c'est celui-là le médiateur. Ce médiateur peut être un cousin, un ami, etc.

Q 408 le lien de parenté entre conjoint

Nous cherchons à savoir s'il existe des liens de parenté entre les conjoints. Les réponses possibles sont : apparentés du côté paternel(du côté du père) de l'enquêté ou du côté maternel (du côté de la mère) ou simplement ne pas avoir de liens de parenté entre eux.

Q409 : Situation matrimoniale du conjoint au début de la période

Demander à l'enquêté(e) la situation matrimoniale de son conjoint (sa conjointe) lorsqu'il (elle) entrait en union avec lui (elle). Enregistrer la réponse de l'enquêté en encerclant le code approprié. Rappelons que nous entendons par célibataire une personne (sexe masculin ou féminin) qui ne s'est jamais marié(e). Si le conjoint masculin avait une seule épouse, il était monogame au moment de l'union (il devient polygame par cette union)

Q 410 : Age du conjoint au moment de l'union

Il s'agit de savoir non pas l'âge actuel de chaque conjoint, mais l'âge qu'il ou elle avait au moment de l'union. **Aidez-vous au besoin de la fiche AGEVEN**

Q 411 : Profession du conjoint

Notez en clair la profession de la façon la plus détaillée possible. Il s'agit de la profession exercée par le conjoint à l'époque du mariage et non pas de la dernière profession exercée.

Q412 Montant de la dot :

Il s'agit de connaître la somme que l'homme a versé à sa femme en demandant sa main qui peut être symbolique ou très élevée. Il faudra enregistrer en chiffre le montant de cette dot. Si la dot est nature ou s'il y a eu d'autres cadeaux, écrivez le détail de la réponse dans l'espace prévu sous la grille

Q413 Certificat de mariage

Le mariage peut-être célébré simplement à la mosquée ou et à la mosquée et à la mairie. Nous voulons savoir pour chaque union un certificat de mariage a été établi par enregistrement à l'état civil (soit par célébration d'un mariage civil ou suite à l'enregistrement du mariage).

Q414-Q415 : Début de la cohabitation:

La cérémonie de mariage n'est pas suivie immédiatement d'une cohabitation des conjoints. Il s'agit de dater le début de la cohabitation en vous aidant de l'Ageven, et des propositions faites concernant la datation des événements. Dans certains cas les conjoints peuvent n'avoir jamais cohabité, alors mettre XX en année.

Q416 : Fin éventuelle de la cohabitation

Il s'agit de savoir à quelle date les conjoints ont arrêté de cohabiter comme lorsque le mari quitte sa femme pour des raisons d'affectation dans une autre ville ou un autre pays ou pour une autre raison.

Q417 : Cette union a-t-elle été rompue ?

Il s'agit ici de savoir si l'union a été rompue et comment cette rupture a été faite : par divorce, par abandon du conjoint: du foyer, par décès du conjoint, etc.

Si l'union a été rompue, encercler la réponse de l'enquêté, puis poser les Q 418 et 419 relatives à une éventuelle procédure de divorce et Q420-421 relatives à la date de la fin de l'union. Faire la distinction entre "répudiation" et "départ volontaire".

Pour les veuves aller directement à la datation (Q420-421)

Si l'union n'a pas été rompue, encercler 0 puis passer éventuellement à **la colonne suivante** pour les hommes ou à la question 422 pour les femmes.

Q418 : Procédure judiciaire :

Une procédure a-t-elle été engagée pour ce divorce? La séparation peut se faire à l'amiable comme elle peut être source de conflit au quel cas, les conjoints ont recours à la juridiction à travers une procédure judiciaire.

Q419 : Auteur de l'engagement de la procédure :

Qui a pris l'initiative de la procédure de divorce. Dans tous les cas, il ne peut s'agir que de la femme ou de l'homme (même si c'est sous le conseil d'un parent) ou éventuellement des deux conjoints.

Q420 et Q421 : Date de la fin de l'union

A l'aide de l'AGEVEN dater la fin de l'union entre sa conjointe (son conjoint) et lui (elle). Enregistrer le mois et l'année dans les cases correspondantes.

Q 422 Rang d'épouse

Cette question s'adresse spécifiquement aux femmes. Elle peut-être la première, la deuxième, la troisième ou la quatrième épouse de son mari

Q 423 Nombre de co-épouses

Si la femme est dans une union polygamie on lui demande de préciser le nombre de co-épouse qu'elle a la femme enquêtée n'est pas prise en compte dans ce dénombrement).

Q424-Q425 Date d'arrivée de la seconde épouse

On cherche à savoir à quel moment de l'union précisément la femme a vu son mari prendre une autre épouse ; c'est à dire qu'on demandera à la première quand elle a eu de co-épouse : si c'est la deuxième quand est-ce que son mari a pris une troisième etc

Il faudra aider la femme à situer l'événement à l'aide de l'Ageven ; par exemple : la deuxième est arrivée quand j'étais enceinte de mon troisième enfant.

MODULE 5 : ENFANTS NÉS-VIVANTS

Le module 5 permet de saisir la « fécondité » de l'enquêté et le devenir résidentiel et scolaire des enfants. Chaque colonne correspond à un enfant. La Q505 fait référence au numéro de l'union (voir module 4 et fiche AGEVEN). Il s'agit de lister tous les enfants nés-vivants même s'ils sont décédés par la suite (il n'y a aucune question particulière pour les enfants décédés, même pas la date de leur décès). Si la personne n'a pas eu d'enfants, sautez le module 5. Indiquez à la question 0 colonne à la question 120.

Q501 : Rang de l'enfant

Se référer à l'AGEVEN pour inscrire le rang de l'enfant

Q502 et Q503 : Date de naissance

Il s'agit du mois et de l'année de naissance de l'enfant. Les inscrire dans les cases prévues en se référant la fiche AGEVEN. Essayer de dater précisément.

Q504 : Sexe de l'enfant

Encercler 1 si l'enfant en question est de sexe masculin et 2 s'il est de sexe féminin.

Q505 : Rang de l'union

Se référer au **Module 4 "Vie matrimoniale"** et inscrire le numéro du conjoint dont l'enfant est issu. Si l'enfant est issu d'aucune union déclarée au module 4 (c'est à dire hors union), inscrire 00.

Q506 : Survie de l'enfant

On veut savoir si l'enfant vit toujours ou bien s'il est décédé. Encercler 1 'Oui' pour ceux qui sont toujours en vie puis passer à Q507 et 0 'Non' pour ceux qui sont décédés et passer dans ce cas à l'enfant suivant (colonne suivante).

Q507 : L'enfant vit-il toujours avec vous ?

Pour les enfants qui sont toujours en vie, demander à l'enquêté(e) si l'enfant vit toujours avec lui (elle) puis enregistrer la réponse. Si "Oui", encercler 1 et passer à Q510 et si "Non", encercler 0 et continuer avec Q508.

Si l'enfant est parti en vacances de quelques jours ou semaines et reviendra dans le ménage, considérer qu'il (l'enfant) vit avec l'enquêté.

Q508 : Âge depuis lequel l'enfant ne réside plus avec vous ?

Cette question ne concerne que les enfants ne résidant plus avec l'enquêté. Il s'agit ici d'enregistrer l'âge qu'avait l'enfant quand il a quitté la personne enquêtée. Il s'agit d'un âge en année au moment du départ de l'enfant. Ainsi si l'enfant est parti à la naissance ou n'a jamais résidé avec son père (ou mère) mettre 0.

Q 509 : Avec qui l'enfant résidait-il après son départ.

Il s'agit de donner lien de parenté de la personne qui accueillait l'enfant après son départ. Si l'enfant a quitté le domicile parental pour habiter de façon autonome (voire en internat) mettre code 6. Pour ceux qui sont partis rejoindre leur conjoint mettre 7

Les questions 510 et 511 concernent les enfants nés avant 1995.

Q510 : Scolarisation

Indiquer le niveau scolaire atteint.

Q 511 Activité de l'enfant

On veut savoir ici si l'enfant est scolarisé ou non, travaille actuellement ou non. Préciser la classe suivie ou l'activité exercée en clair.

MODULE 6 : SANTÉ DE LA REPRODUCTION

Ce module s'adresse à toutes les femmes âgées de 15 à 49 ans. Il comprend 3 grands thèmes.

- 1) Les idéaux de fécondité c'est-à-dire le nombre d'enfants que la femme aimerait avoir dans sa vie au total.
- 2) L'entente conjugale autour du projet de constitution de la famille.
- 3) La pratique de la contraception

Q 601

Pour remplir cette case, on fait le cumul des colonnes remplies dans le module 5 pour avoir le nombre total d'enfants nés vivants.

Pour éviter toute erreur on dira à l'enquêtée « *vous avez donc eu n enfants* »

Pour les femmes qui ont déclaré ne pas avoir d'enfants aller directement à la case 603

Q 602 et 603

La première (Q602) pose la question du nombre d'enfants **supplémentaires** désirés par celles qui ont déjà des enfants ; la seconde (Q 603) cherche à connaître le nombre d'enfants souhaités par celles qui n'en ont pas encore.

Dans les deux cas si c'est oui on demande combien d'enfants désirés en plus (Q604)

Si c'est non on demande Pourquoi (Q605)

Q605

En cas de problème de santé empêchant la femme d'avoir des enfants, les questions sur la contraception n'ont plus lieu d'être posées. On essaye toutefois de poser les questions 606 et 607 en disant par exemple "avant d'avoir ce problème, aviez-vous eu une discussion avec votre mari au sujet du nombre total d'enfants à avoir ?"

Q606-607

Si la femme est mariée, on lui pose les questions 606 et 607. Puis, quelle que soit la réponse fournie passez à la question 609 sur la contraception.

Si la femme n'est pas mariée, ces 2 questions n'ont pas lieu d'être posées, on passe donc directement à la question 608 sur l'existence d'un partenaire.

Q608

Si la réponse est non, on arrête le questionnaire. Les tests ayant montré qu'on a souvent ici des jeunes femmes qui n'ont pas entamé leur vie sexuelle.

Q 609

Si la femme utilise la contraception on lui pose alors les questions 610, 611, 612, puis le questionnaire est terminé.

Si la femme n'utilise pas la contraception, on lui demande pourquoi et si elle a l'intention de l'utiliser dans l'année qui vient (613, 614). Ces deux dernières questions concernent donc les non utilisatrices de la contraception uniquement.

Q613-614

Si la femme est en ménopause (Q613), elle ne va plus utiliser la contraception, donc cocher "Non concernée" à la question 614.